

# **Bilan de législature communale 3/8**

## **Commune d'Evere**

**Logement – Commerce – Développement local**



## Contenu du troisième bilan

### LOGEMENT

#### 1. Régie foncière

- Généralités
- Bilan de la Régie
- Bilan des acquisitions / rénovations depuis 2007
  1. Achat par la Régie
  2. Compromis ou accord de principe
  3. Achats par l'administration communale
  4. Rénovation et construction de logements
  5. Rénovation de bureaux
  6. Chantiers à démarrer
  7. Projets à l'étude
  8. Occupation des biens au 31/07/11

#### 2. Agence immobilière sociale Hector Denis

- Généralités
- Bilan

#### 3. Société de logements *Ieder Zijn Huis*

- Généralités
- Bilan
  1. Projets de rénovations
  2. Gouvernance et réorganisation interne
  3. Politique sociale

#### 4. Du côté des logements privés : 3 actions phares

### COMMERCE

- Généralités
- Bilan
  1. Création de 4 nouvelles fonction au sein du service
  2. Aide et soutien actif aux commerçants
  3. Soutien à l'organisation d'événements
  4. Création d'un nouveau marché

S'il est un mot qui peut qualifier la politique mise en œuvre par la Commune ces dernières années, il s'agit bien du mot « volontariste ». En effet, la Commune n'a pas ménagé ses efforts pour développer les politiques du logement et du commerce et permettre aux Everois de bénéficier de logements accessibles et de qualité ainsi que d'un tissu commercial divers et varié.

Comme vous le lirez dans le bilan qui suit, tant la régie foncière, l'agence immobilière sociale Hector Denis (qui a doublé son parc locatif) que la société de logements *Ieder Zijn Huis*, ont au cours de cette législature tout mis en œuvre pour faciliter le logement à Evere, Commune qui se caractérise déjà par son haut taux de logements sociaux en Région bruxelloise.

La politique du Commerce et du développement local n'a pas été en reste non plus. Car en effet, nous avons pu voir, outre la création d'un nouveau marché hebdomadaire, la création de deux Associations de commerçants et de deux Conseils consultatifs, le développement d'initiatives porteuses pour le développement tant de la promotion des commerces existants à Evere, que d'initiatives visant à assurer la mixité commerciale dans notre Commune au bénéfice de ses habitants.



# Logement

## **1. Régie foncière**

### **– Généralités**

La Régie foncière est l'opérateur de la Commune tant en matière de logement que d'opérations foncières permettant notamment l'amélioration de l'aménagement du territoire ou le réaménagement plus moderne de voiries. Concrètement en matière de logement, la Régie foncière effectue des opérations d'achat et de rénovation du bâti afin de les mettre en location à des ménages disposant de revenus modestes.

Les moyens dont dispose la Régie foncière sont de 3 ordres : des moyens mis à disposition par la Commune, les loyers versés par les locataires et des subsides régionaux destinés à la rénovation.

**L'atout principal de la Régie foncière est d'agir par de petites opérations pour œuvrer à la mixité sociale et de pouvoir intervenir ponctuellement pour empêcher la dégradation d'un quartier ou sa perturbation par un acteur privé.**

Les conditions d'accès à un logement de la Régie sont assez similaires à celles du logement social. Il ne faut pas être propriétaire et ne pas dépasser un certain seuil de revenu.

### **– Bilan de la Régie**

**L'extension du parc immobilier de la Régie foncière a été poursuivie.** Depuis 2006, **de nombreux logements totalement rénovés** ont été remis sur le marché locatif à l'attention de familles à revenus modestes.

Parallèlement, la Régie foncière a, comme vous le constaterez, **acquis divers immeubles** destinés à être rénovés dans un avenir proche, afin d'étendre le patrimoine public de logements sur le territoire de la Commune.

La Régie foncière s'est également inscrite dans la dynamique du Plan régional du logement, au travers d'un **projet de construction de 130 logements locatifs moyens** sur un terrain situé entre l'avenue Franz Guillaume et l'avenue Artémis. Ce projet en est **actuellement en cours de réalisation.**

Dans le souci de bonne gouvernance et afin de garantir l'équité dans le traitement des candidatures, un **règlement d'attribution des logements a été voté par le Conseil communal.** Ce règlement prévoit des règles en matière d'attribution des logements et repose sur le principe de l'ancienneté sur la liste d'attente.

Plusieurs projets de promotion immobilière en partenariat public-privé ont été menés ou sont en cours, dont certains visant les revenus moyens. L'action de la SRB en matière de logements moyens acquisitifs a été encouragée également.



– **Bilan des acquisition / rénovations depuis 2007**

**Achats par la régie foncière**

- Rue des Deux Maisons 28 (maison unifamiliale)
- Rue Plaine d'Aviation 25 (projet de construction +/- 100 logements)
- Rue Plaine d'Aviation 50 (constructions possibles à l'intérieur de l'îlot – périmètre de préemption)
- Rue Ed. Stuckens 21 (démolition et construction nouvelle programmée)
- Rue Ed. Stuckens 23 (démolition et construction nouvelle programmée)
- Rue Van Nerom 55 (maison unifamiliale)
- Rue Dupont 159 (regroupement des parcelles 157,161 et 163)

**Compromis ou accord de principe :**

- Square Hoedemaekers 8/9 (taverne + 6 appartements)
- Rue du Tilleul 7b (entrepôt)

**Achats par l'administration communale :**

- Val de Marne (8 emplacements de parking)
- Leekaerts 29 (PPA 6 ter)
- Rue des Deux Maisons 4
- Rue des Deux Maisons 6 (Réaménagement voirie)
- Rue des Deux Maisons terrain
- Rue de l'Arbre Unique/rue du Four à Briques – construction bâtiment de la section plantation
- Rue Norga terrain A198/G8 échange de terrains SDRB

**Rénovation et construction logements :**

- Rue Ed. Stuckens 103 (2 appartements)
- Rue de Paris 72 (3 appartements de transit)
- Rue Ed. Stuckens 132 (6 appartements)
- Rue Vandenhoven 60 (maison unifamiliale de transit)
- Rue de la Perche 13 (maison unifamiliale)
- Rue Van Assche 12 (deux maisons unifamiliales, un appartement et consultation ONE)
- Rue St. Joseph 50 (rénovation de la cure)

**Rénovation de bureaux**

- Rue de Paris 112-114 (3 bureaux)



## **Chantier à démarrer**

- Chaussée d'Haecht 946 (maison unifamiliale)

## **Projets à l'étude**

- Chaussée d'Haecht 1266 (3 appartements)
- Rue Van Hamme 33 (+/- 9 appartements)
- Rue Stuckens 21/23 (+/- 6 appartements)
- Square de l'Accueil (désignation du bureau d'études en cours)
- Rue du Tilleul 179-187 (nouveau permis unique à introduire)

## **Occupation des biens au 31/07/11**

Appartements avec :

- 1 chambre : 19
- 2 chambres : 27
- 3 chambres : 9
- Bureaux : 3

Maisons unifamiliales avec :

- 1 chambre: 3
- 2 chambres : 14
- 3 chambres : 8
- 4 chambres : 5
- 5 chambres : 1

Box de garage : 13

Panneaux publicitaires : 5

Potagers : 35

## ***2. AIS Hector Denis***

### **– Généralités**

L'agence immobilière sociale Hector Denis a été fondée en 2001 à l'initiative de la Commune d'Evere, afin de permettre de socialiser le plus possible le parc privé.

Concrètement, l'AIS loue des logements privés qu'elle sous-loue à des locataires disposant, pour majeure partie, de revenus équivalents au logement social. Elle bénéficie de subsides régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale pour combler la différence entre le loyer payé au propriétaire et le loyer payé par le locataire.

**La Commune d'Evere apporte son soutien financier à l'AIS au travers l'octroi d'un subside de 28.000 € annuels** couvrant la majeure partie du salaire de l'ouvrier se chargeant des rénovations au sein des logements.

Parallèlement, la Commune a également mis en place les conditions favorables au développement de l'AIS en mettant en place un système fiscal préférentiel pour les propriétaires lui confiant leur bien, ou en lui donnant appui au travers des médias communaux.



– **Bilan de l'Agence immobilière sociale**

- **Doublément du nombre de logements entre 2006 et 2012** : 66 logements fin 2006 contre **132 logements en 2012**.
- **Gestion de 39 logements supplémentaires** d'ici à deux ans, après la réhabilitation d'un chancre. Ces logements seront gérés par l' AIS pour une durée de 15 ans depuis la signature d'une convention avec un partenaire privé. Le cap des **200 logements** devrait grâce à cela notamment, être atteint **à l'horizon 2015**.
- **Stabilisation et revalorisation du personnel** au travers notamment l'octroi, depuis 2009, de chèques repas et la revalorisation des barèmes appliqués.
- **Amélioration des conditions de travail** : déménagement vers des locaux mieux adaptés situés 114 rue de Paris en 2009, renouvellement du parc informatique, achat d'une camionnette neuve en 2011, investissements en matériel nécessaires aux travaux, etc.
- **Modernisation de la gestion interne** : accélération des procédures d'autorisation de paiement bancaires grâce à l'utilisation de l'outil informatique, création d'un nouveau logo plus dynamique, rajeunissement de la communication, etc.
- **Engagement d'un travailleur supplémentaire** grâce aux ressources générées par la **croissance du parc** de logements
- **Intensification des partenariats locaux** avec l'ALE, le service des peines alternatives, dans le cadre notamment des travaux réalisés par l' AIS dans les logements qui lui sont confiés.
- **Signature de 3 nouveaux baux, en 2007, pour des logements de transit** mis à disposition du CPAS d'Evere, pour venir en aide aux familles victimes d'une perte inopinée de logement. 4 logements sont actuellement disponibles.
- **Modification du règlement communal assurant le remboursement intégral de la part communale du précompte immobilier** à de nouveaux propriétaires selon leurs revenus et le bien acquis ; le bénéfice de ce règlement a été étendu à tout propriétaire qui a confié son bien à l' AIS, depuis 2008.

**3. Ieder Zijn Huis**

– **Généralités**

La société de logements Ieder Zijn Huis, qui vient de fêter ses 80 ans, gère un parc immobilier de **1.096 logements** équitablement répartis sur 2 sites distincts de la Commune : un dans le Bas Evere et un dans le Haut Evere.



Il convient de rappeler que d'autres sociétés de logement social, dont la Commune n'est pas actionnaire, existent à Evere : La Coopérative de Locataires Germinal (792 logements), le Home Familial Bruxellois (293 logements) et Sorelo (30 logements).

En tant qu'actionnaire majoritaire d'Ieder Zijn Huis, les autorités communales (Commune + CPAS) désignent leurs représentants, qui sont majoritaires, au sein du Conseil d'Administration. Quelques coopérateurs privés sont également membres de l'Assemblée générale et du CA.

Le rôle premier d'une société immobilière de service public (SISP) comme Ieder Zijn Huis est, avant tout, d'assurer la **gestion et l'entretien de son parc de logements**. Son statut « social » implique néanmoins un certain nombre d'autres missions liées à la **gestion de l'Humain** dans tous ses aspects.

La marque de fabrique d'Ieder Zijn Huis constitue une approche particulière où **l'écoute, l'échange et le respect d'autrui** se doivent d'être les maîtres-mots. Pouvoir apporter la réponse sociale la plus concrète possible aux problèmes soulevés est un **objectif quotidien**.

#### – **Bilan d'Ieder Zijn Huis**

##### **Projets de rénovation**

- **Amélioration des performances énergétiques des logements pour le confort de leurs locataires.** La priorité a été donnée à l'installation de châssis double vitrage et au remplacement ou l'installation de chauffage central, ainsi qu'à l'amélioration de l'aération des logements, permettant de lutter contre les problèmes de condensation.
- **Equipped de 318 logements de châssis double vitrage** à concurrence de **1.700.000 €**. Près de **400.000 €** ont été par ailleurs consacrés au remplacement des chaudières de 4 immeubles à appartements (Picardie 92/Gibet 18,20 et 22) lesquels concernent **208 autres familles**.
- Obtention de moyens auprès de la Région à concurrence de **1.155.000 €** pour assurer le **remplacement des chaudières collectives** dans 3 autres immeubles non encore équipés (Verdonck 10-12, Dooelgt 2-4 et Vermeylen 58-60) et de **chaudières individuelles** dans des maisons unifamiliales de 4 et 5 chambres (Clos des Diablotins), soit **310 logements** au total.
- Obtention de moyens pour la **réfection des façades et toitures des 3 immeubles du bas Evere** (Dooelgt 2-4, Verdonck 10-12 et Picardie 92) et des 3 immeubles de l'Avenue du Gibet n°18,20 et 22, à hauteur de **3.200.000 €**. **410 logements** sont concernés.
- Particulièrement défaillantes au niveau des **performances énergétiques**, sujettes aux problèmes **d'humidité** et désuètes au niveau des **normes techniques**, les **maisons situées Avenue François Villon** feront l'objet d'une réhabilitation lourde incluant une remise à neuf complète. **5.000.000 €** ont été sollicités et obtenus pour ce projet, qui concerne au moins **32 maisons**. La volonté est non seulement



d'atteindre le standard basse énergie mais aussi et surtout d'améliorer le **confort de vie** en réaménageant les espaces existants et ainsi **agrandir l'espace habitable**, notamment les chambres.

- Ieder Zijn Huis compte **178 logements pour pensionnés** répartis sur ses sites du Haut Evere (150 logements au Clos des Lauriers roses) et du Bas Evere (28 logements de la Rue Picardie). Au fil du temps, ces logements, organisés sous forme de petits pavillons organisés en 2 niveaux, ont vécu et nécessitent aujourd'hui d'importantes rénovations.
- Des travaux de rénovation des **passerelles en béton** entourant **78 de ces logements** sont actuellement en cours, pour un coût total de **1.800.000 €**. La procédure pour la désignation de l'entreprise chargée de réaliser les travaux est actuellement lancée pour **un autre projet attendant de rénovation complète des enveloppes** (incluant les châssis et les façades ainsi que les abords) de ces mêmes logements. **1.400.000 €** ont été sollicités et obtenus pour ce faire.
- **Rénovation lourde des logements libérés par leurs locataires** pour améliorer l'intérieur des logements, depuis 2009. Les travaux effectués consistent en la **mise aux normes** électriques, gaz et sécurité, l'installation d'une **chaudière individuelle** à haut rendement (chauffage et eau chaude), la **pose de nouveaux sanitaires**, d'une cuisine semi-équipée, d'une nouvelle chape et carrelage quand c'est nécessaire, de nouveaux plafonnages et remise en peinture, etc...). **Depuis 2009, 42 logements** pour pensionnés ont fait l'objet de ce genre de rénovation, pour un budget total d'environ **1.250.000 €, intégralement pris en charge sur fonds propres**. L'objectif de poursuivre cet effort de rénovation est maintenu dans les planifications budgétaires, à raison **d'une dizaine de logements par an**.
- Des rénovations sur fonds propres sont également effectuées aux logements situés **Chaussée de Louvain**, organisés en petits immeubles sur 4 niveaux. Chaque logement libéré par son locataire fait, désormais l'objet d'une **rénovation complète** incluant notamment l'installation d'une **chaudière individuelle à haut rendement**). Sur les 112 logements de ce type, **plus de la moitié (60 logements)** ont été équipés depuis 2004. **L'investissement annuel consenti s'élève à environ 200.000 € par an (6 à 7 logements)**.
- Enfin, dans nos logements situés dans les grands immeubles du Haut et du Bas Evere, une rénovation est quasiment systématiquement effectuée, incluant le **remplacement des cuisines équipées et des sanitaires, pose de nouveaux carrelages, plafonnages et peintures**, etc. Ces opérations sont effectuées en fonction des départs de locataires.
- La rénovation de **l'immeuble de 105 logements situé avenue Platon / avenue Guillaume**, conçu par l'architecte Willy Vandermeeren, a maintenant entamé la dernière ligne droite. La société chargée de réaliser la réhabilitation complète de l'immeuble commencera les travaux à la fin de l'été. **Le budget consacré à ces travaux s'élève à plus de 20.000.000 €, intégralement pris en charge par BELIRIS.**



## **Gouvernance et réorganisation interne**

- Parce que la gestion d'une société de logement social nécessite de plus et plus **de professionnalisation** de ses différents métiers, administratifs et techniques, une réorganisation du travail a été effectuée dans l'objectif **d'améliorer la gouvernance interne**. Concrètement, l'organigramme a été remanié dans la foulée de l'engagement d'un nouveau directeur gérant, début 2009.
- La réorganisation de la société a progressivement été mise en place, laquelle repose sur les principes suivants : **rationalisation des coûts**, promotion de la **mobilité interne** et utilisation des ressources humaines existantes, meilleure **structuration** des services, clarification des tâches individuelles et optimisation du processus décisionnel.
- En fonction des fins de contrats, **une remise en concurrence systématique** des contrats existants avec les prestataires externes est opérée, dans le cadre de la réglementation sur les marchés publics. Ces mises en concurrence concernent aussi les entreprises de services ou de maintenance que les entreprises venant en appui des travaux de rénovations sur fonds propres.
- De manière plus générale, une attention toute particulière a été portée au niveau du **contrôle interne**, au travers notamment la mise en place d'une **gestion centralisée** et informatisée du courrier entrant et sortant au sein de la société. Un système de **validation des dépenses** sur la base de certains seuils a été établi, afin de mieux **planifier les investissements** en cours d'année.
- Grâce notamment à ces améliorations, depuis l'exercice 2008, **les résultats d'exploitation sont redevenus positifs** à politique constante et à cadre inchangé.
- Dans un souci de rajeunissement de son image, la société a été également menée à bien la définition d'un **nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique** pour son matériel administratif.
- Un travail a été entrepris en matière de **maîtrise des arriérés locatifs**. Afin de s'attaquer de front à cette problématique, un **screening mensuel** est effectué, sur base duquel est établie une procédure personnalisée de récupération de la dette, en fonction des caractéristiques du ménage. Concrètement, après 2 années de remise à niveau des anciens dossiers, **les arriérés locatifs ont, en 2011, diminué de 10 % par rapport à l'année précédente** et présentent une situation meilleure qu'en 2004.

## **Politique sociale**

Le service social se fixe comme objectif **d'organiser des permanences sociales professionnelles et de qualité** pour tous les candidats locataires. Cette pratique se distingue de nombreuses autres SISF où la procédure d'inscription est pensée comme un simple acte administratif, très souvent effectué derrière un guichet vitré.



Concrètement, **chaque nouveau candidat locataire est accueilli lors d'un entretien individuel et personnalisé.**

Parallèlement, le travail réalisé **auprès des locataires** s'est par ailleurs amplifié depuis 2010 pour recouvrir **davantage d'aspects liés à la vie quotidienne** comme par exemple la lutte contre l'humidité, l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'aide à la gestion budgétaire, l'accomplissement de démarches administratives, etc.

Le service social développe également une **politique volontariste** quant à **l'accueil des nouveaux locataires** par l'entremise d'une visite à domicile systématique pour la remise du bail enregistré. Cette visite à domicile permet à l'assistante sociale d'expliquer le fonctionnement des différents services de la société, de la commune d'Evere, etc. Cette démarche permet bien entendu à l'assistante sociale d'effectuer une visite des lieux pour s'enquérir d'éventuelles difficultés (techniques ou sociales) que pourrait rencontrer le nouveau locataire et l'informer de certaines bonnes pratiques dans l'utilisation du logement

**La communication avec les locataires n'est pas en reste.** Si la fréquence, la durée et la qualité des permanences sont satisfaisantes, d'autres moyens de contacts plus dynamiques sont mis en place afin d'améliorer les relations entre les locataires et la société. **2 assemblées générales des locataires** sont ainsi organisées, auxquelles sont conviés l'ensemble des locataires. Plus récemment, un **journal de la société** « Ieder Zijn Huis info », paraissant 3 fois par an, a été lancé.

#### ***4. Du côté des logements privés : 3 mesures phare***

- La Commune a également mis en place les conditions favorables au développement de l'AIS en mettant en place un système fiscal préférentiel pour les propriétaires lui confiant leur bien, ou en lui donnant appui au travers des médias communaux ; le remboursement du précompte immobilier communal les premières années de l'acquisition.
- Le relevé régulier des annonces de mises en location qui doivent prévoir le loyer (sous peine de sanctions administratives) et la mise en ligne des logements à louer par affiche sur le site communal.
- Enfin, un petit dépliant communal a été édité et permet de découvrir les différentes possibilités de se loger.



# Commerce – Développement local

## Généralités

Volontariste aussi, la politique du commerce et du développement de la Commune menée ces six dernières années. Stimuler le commerce local et le travail indépendant, favoriser les contacts avec les entreprises établies sur le territoire, telles sont les principales missions dévolues à l'échevinat. Pour y satisfaire différents axes principaux ont été retenus, parmi lesquels :

- La création un **cadre propice au développement commercial** en favorisant la diversification commerciale des noyaux par des interventions ciblées
- La réalisation d'un **inventaire** des différentes activités économiques (commerces, entreprises) sous forme d'un annuaire fréquemment actualisé afin de permettre un rôle de conseil (géomarketing) par une connaissance accrue de nos implantations.
- L'aide apportée aux commerçants afin de mieux **se promouvoir auprès des habitants**.
- La sensibilisation faite auprès des commerçants à la problématique de l'**accès des commerces aux personnes à mobilités réduites**. : **à vérifier**, c'était vrai la législature précédente Une compensation financière pour les commerçants lors de travaux rendant difficile l'accès au commerce

C'est notamment par le biais de la réorganisation de ses services, au travers d'actions structurelles ou plus ponctuelles et événementielles que la politique de la commune a entendu mettre en œuvre ses objectifs en matière de développement commercial.

## Bilan

Parmi ses réalisations phares, nous pouvons notamment citer les suivantes.

### Création de 4 nouvelles fonctions au sein du service

- Une personne de terrain chargée de développer les contacts entre la Commune et les commerces, marchés et marchés ambulants, à l'écoute des demandes et souhaits des commerçants afin d'améliorer leurs conditions d'exercice
- Une personne chargée de développer les contacts avec les entreprises éveroises et de rassembler les informations utiles à leur propos (locaux disponibles, emplois vacants,...).
- Une personne chargée de l'administratif du service afin d'en améliorer l'efficacité et la proactivité
- Une personne responsable de la coordination du service et du développement de projets pour la promotion des commerces, le soutien des associations,...

### Aide et soutien actif aux commerçants :

Par le biais d'opérations de formation telles :



- **Les étincelles de la Qualité**, opération menée conjointement par la Commune et le Cabinet du Ministre de l'Economie, consistant en l'aide et la formation de commerçants locaux à augmenter la qualité de leur commerce (accueil, agencement du magasin, vitrines,...). 25 commerçants y ont participé.

Par la création d'un Conseil Consultatif et la réactivation et le soutien de trois associations de commerçants :

- L'objectif du **Conseil consultatif** est de défendre les intérêts des travailleurs indépendants, de soutenir le développement de nouvelles idées et de veiller à la synergie entre tous les acteurs économiques ; une plateforme d'échange et d'information sur ce qui existe et se développe à Evere.
- Les **trois Associations de Commerçants** Evere-Center, Evere Paduwa Shopping Center et Evere Paix/Vrede
- La création également d'un Conseil consultatif de la promotion économique rassemblant commerçants et fédération de classes moyennes, rejoint par l'Agence Bruxelloise pour l'Emploi, l'Union des Classes moyennes, l'UNIZO et Actiris

Parfois victimes de travaux qui peuvent avoir des incidences sur la fréquentation de leurs magasins, la Commune se veut proactive, aux côtés des commerçants, afin de pallier les désagréments issus de travaux publics :

- Ainsi s'est-elle montrée particulièrement présente et à l'écoute notamment lors des **travaux de de la chaussée de Louvain** où son **soutien aux commerçants** s'est notamment traduit par l'organisation de nombreuses réunions conjointes entre les services communaux de la Voirie, la Police de la Mobilité, la Régie,... Un chantier souvent cité dans la presse comme exemple de bonne gestion commune et par lequel l'association de commerçants a également été mise à l'honneur à plusieurs reprises.
- L'octroi par la commune d'une compensation financière pour les commerçants lors de travaux rendant difficile l'accès au commerce.

### **Soutien à l'organisation d'événements :**

Des concours et activités diverses ont également permis de stimuler l'activité économique éveroise parmi lesquels :

- le **concours sur le marché De Knoop** de février 2008 au cours duquel le stand communal de 7h00 à 12h00 n'a pas désempli. Nous avons pu constater que la demande pour ce genre d'événements est grande tant de la part des commerçants que des habitants singulièrement alors que ce marché d'une qualité supérieure et d'une diversité étonnante était alors victime d'une légère défection.
- l'organisation d'un événement spécial pour les **50 ans d'existence du Marché De Knoop** (le mercredi matin)

La création des associations de commerçants a également entraîné avec elle notamment **l'organisation de nombreuses activités soutenues par la Commune** parmi lesquelles :

- Pour Evere Center : Chocolats de fin d'année, participation à Evere en Fête
- Pour Evere Paduwa Shopping Center : soutien à l'action Saint Valentin, à l'Action Pâques, à l'organisation d'un quizz visant à mieux connaître les commerçants,...



Mais aussi lors de journées particulières :

- Lors de la Journée sans voiture, des actions autour de la mobilité dans le quartier Paduwa organisée par le service de la Mobilité en collaboration active avec l'Association des Commerçants de Paduwa et le soutien des services communaux.

A plusieurs reprises, des rencontres avec les entreprises éveroises ont également été organisées :

- Delhaize, NRJ, BNP Paribas Fortis, Capoue, Johnson Matthey,... L'objectif de ces rencontres étant le développement de contact avec les dirigeants de petites, moyennes et grandes entreprises représentant, nous l'espérons, à terme, des possibilités de créer des synergies avec nos noyaux commerciaux.

### **Création d'un nouveau marché**

Un **nouveau marché hebdomadaire artisanal** a également vu le jour le vendredi après-midi pour redynamiser le Quartier du Cimetière de Bruxelles, favorisant les produits artisanaux et bio. Particularité, ce nouveau marché cible principalement les nouveaux Everois et les entreprises. La promotion de ce marché a été particulièrement soutenue. C'est plus d'une vingtaine de marchands qui reviennent dorénavant semaine après semaine.

